

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT

du 16 décembre 2019

-- ° --

ORDRE DU JOUR :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Modification des statuts du District Urbain de FAULQUEMONT
2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Funérarium Saint-Vincent – Rapport annuel du délégataire de service public
3. **FINANCES**: Budget Général – Décision modificative n° 3
4. **FINANCES** : Perte sur créance irrécouvrable
5. **FINANCES** : Engagement des dépenses d'investissement
6. **FINANCES** : Subvention de fonctionnement CCAS
7. **FINANCES** : Création d'un budget annexe Lotissement Route de Strasbourg
8. **TRAVAUX** : Demande de subvention dispositif AMISSUR aménagements de sécurité divers secteurs
9. **PATRIMOINE** : Cession à l'euro symbolique au DUF-CC d'une bande de terrain aux abords de la piscine de FAULQUEMONT
10. **PATRIMOINE** : Vente d'un délaissé aux abords de la parcelle du futur cabinet de vétérinaires
11. **PATRIMOINE** : Vente d'un terrain à bâtir rue Hector Berlioz – Agrandissement de la surface du lot
12. **PATRIMOINE** : Classement dans le domaine public communal d'un morceau de parcelle situé à l'arrière de l'Hôtel Châtelain
13. **PATRIMOINE** : Vente d'un corps de ferme – Rue de la Vieille Ville
14. **PERSONNEL** : Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Moselle
15. **PERSONNEL** : Protection sociale complémentaire – Risque de prévoyance
16. **SUBVENTIONS** : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de volants et filets – Association de Badminton de Créhange – Faulquemont
17. **ANIMATION JEUNESSE** : A.S.B.H. – Apurement de la participation 2018
18. **ANIMATION JEUNESSE** : Convention de partenariat pluriannuel Commune – A.S.B.H. – animations enfance, jeunesse
19. **FORET COMMUNALES** : Coupes et travaux d'exploitation 2020

N° 03 – **FINANCES** : Budget Général – Décision modificative n° 3

Rapporteur : M. MICHEL

Je vous propose d'**ADOPTER** la Décision Modificative n° 3 concernant les ajustements comptables suivants à apporter au Budget Général 2019 :

	Dépenses		Recettes
Section d'investissement			
10226 taxe d'aménagement	1 500	10226 taxe d'aménagement	1 500

-0-

M. FRESNOY* ne prend pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvons plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 04 – **FINANCES** : Perte sur créance irrécouvrable

Rapporteur : M. MICHEL

La commune est saisie par la Trésorerie de Faulquemont d'une demande d'admission en créances irrécouvrables.

L'admission de créance proposée en 2017 par le comptable public intéresse un titre de recettes émis sur la période 2017. Son montant s'élève à 100,08 € au titre des créances éteintes.

Admission de créance éteinte

Année	Nom du débiteur	Intitulé	Montant
2017	PARIZOT JOHN	Cantine mai 2017	100,08

A la lumière de ces éléments, je vous propose de **RESERVER** une suite favorable à la demande d'admission du Trésor Public, celle-ci étant valorisée pour un montant de 100,08 € pour la créance éteinte.

-0-

M. FRESNOY* ne prend pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

M. le Maire remarque que le groupe de M. BONNET ne se prononce pas, même pour l'apurement d'une dette de 100 € d'une famille qui n'arrive pas à payer la cantine.

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 05 – **FINANCES** : Engagement des dépenses d'investissement

Rapporteur : M. MICHEL

La loi n° 88.13 du 05 janvier 1988, dite « loi d'amélioration de la décentralisation » a apporté certains assouplissements aux règles budgétaires communales.

Notamment, dans l'attente du vote du budget primitif, le maire peut désormais, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Je vous propose, en conséquence, d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à **ENGAGER**, **LIQUIDER** et **MANDATER** en 2020 des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

BUDGET GENERAL	DEPENSE D'INVESTISSEMENT BP 2019		OUVERTURE CREDITS 2020
	Article	Montant	Montant
Mobilier	2184	33 200	8 300
Autres acquisitions	2188	78 200	19 550
Travaux dans les bâtiments	2313	998 000	249 500
Travaux de voirie	2315	423 800	105 950

Ces crédits seront, bien entendu, repris lors de l'élaboration du budget primitif 2020.

-0-

M. FRESNOY* ne prend pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 06 – FINANCES : Subvention de fonctionnement CCAS

Rapporteur : M. MICHEL

Une subvention de fonctionnement au CCAS de FAULQUEMONT de 40 000 € est inscrite au Budget Primitif 2019.

Afin de permettre au CCAS de FAULQUEMONT de pouvoir honorer les dépenses du premier trimestre 2020, je vous propose de **VERSER** en début d'année la somme de 20 000 €.

-0-

M. FRESNOY* ne prend pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 07 – FINANCES : Création d'un budget annexe Lotissement Route de Strasbourg

Rapporteur : M. MICHEL

Il convient de créer un budget pour la réalisation du lotissement communal de cinq parcelles route de Strasbourg, dont le permis d'aménager a été accordé le 29 octobre 2019.

Cette opération sera assujettie à la TVA.

Les services du trésor vont procéder à l'attribution du n° Siret puis un code collectivité et un code budget.

Je vous propose donc :

- 1) de **CREER** un budget annexe qui se nommera Lotissement route de Strasbourg.
- 2) d'**ASSUJETTIR** cette opération à la TVA.

-0-

M. FRESNOY* ne prend pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 17 – ANIMATION JEUNESSE : A.S.B.H. – Apurement de la participation 2018

Rapporteur : M. SERETTI

Vous trouverez, ci-joint, le bilan financier 2018 définitif concernant la gestion du Centre Social.

Je vous propose de **VERSER** la somme de 754,00 € à l'ASBH correspondant au solde à verser pour le fonctionnement du Centre Social en 2018.

-0-

M. BOURNINE* ne prend pas part au vote.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 19 voix pour et **2 abstentions** (M. **FRESNOY***) la proposition du rapporteur.

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Nos demandes de faire un appel à projets auprès d'autres structures identiques à l'ASBH n'ont jamais été acceptées.

Le budget approuvé est disproportionné. Il aurait été intéressant de connaître ce qu'un autre organisme aurait coûté à la commune pour les mêmes prestations.

La commune de Créhange ne travaille plus avec l'ASBH depuis de nombreuses années, pourtant chaque année les enfants de cette commune ont droit à des activités durant les vacances scolaires. Nous nous sommes toujours interrogés sur les raisons du refus à faire une comparaison tarifs/prestations.

**N° 18 – ANIMATION JEUNESSE : Convention de partenariat pluriannuel Commune – A.S.B.H.
– animations enfance, jeunesse**

Rapporteur : M. SERETTI

Par délibération en date du 11 décembre 2017 le conseil municipal avait approuvé le projet de convention de partenariat entre la commune et ASBH portant sur toutes les actions et animations menées en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Cette convention, qui avait été préparée par la ligue de l'Enseignement, en collaboration avec la commission communale créée spécialement pour ce travail, comme le Contrat Enfance jeunesse, arrivera à échéance le 31 décembre prochain.

Le comité de pilotage du Contrat Enfance Jeunesse s'est réuni le mercredi 06 novembre 2019 en présence du conseiller technique action sociale de secteur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle. Il a procédé à l'examen de l'évaluation du contrat 2016 – 2019 qui vous a été transmise en annexe.

Compte-tenu des résultats particulièrement positifs de ces actions proposées en direction des enfants et des jeunes de FAULQUEMONT. Le comité de pilotage propose de poursuivre la réalisation des animations enfance jeunesse déjà en place pour une nouvelle durée de 4 ans par le biais d'un nouveau contrat qui sera signé courant 2020 entre la CAF et la commune.

Je vous propose donc :

- 1) de **POURUIVRE** la réalisation des animations Enfance Jeunesse effectuées dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse par convention de partenariat avec l'ASBH à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 4 ans ;
- 2) d'**APPROUVER** le projet de convention entre la commune et l'ASBH présenté en annexe ;
- 3) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

-0-

M. BOURNINE* ne prend pas part au vote.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 19 voix pour et **2 abstentions (M. FRESNOY*)** les propositions du rapporteur.

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Nos demandes de faire un appel à projets auprès d'autres structures identiques à l'ASBH n'ont jamais été acceptées.

Le budget approuvé est disproportionné. Il aurait été intéressant de connaître ce qu'un autre organisme aurait coûté à la commune pour les mêmes prestations.

La commune de Créhange ne travaille plus avec l'ASBH depuis de nombreuses années, pourtant chaque année les enfants de cette commune ont droit à des activités durant les vacances scolaires. Nous nous sommes toujours interrogés sur les raisons du refus à faire une comparaison tarifs/prestations.